

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERNANTOIS

Réunion ce jour, mercredi 05 avril à 18h30 à la Mairie sur convocations individuelles adressées le 29 mars.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Compte administratif 2022
- Compte de gestion 2022
- Affectation du résultat 2022
- Taux des taxes
- Budget primitif 2023
- Démolition Maison NEDE : Attribution de marché Lot 2
- Droit de Prémption Urbain
- Subventions aux Associations
- Cartes Avantages Jeunes
- Rue de la Liberté : Attribution des marchés de travaux
- Comptes rendus de réunions
- Questions et informations diverses

Etaient présents : Monique PYON, Gérard GIONO, Christian PONARD, Jean Michel GABET, Catherine CORNIER, Franck GUILLOT, Hubert MARTIN, Guy SCHENCK

Secrétaire de séance : Gérard GIONO

Mme Monique PYON accueille les membres du Conseil et ouvre la séance.

- Compte administratif 2022 :

Fonctionnement excédent	156 988.56 €
Investissement déficit	- 30 925.58 €
Excédent de clôture de	126 062.98 €

- o Principales dépenses de fonctionnement : travaux entretien de la Commune, SIVOS et autres syndicats, salaires et charges (secrétaire de mairie), indemnités des élus.
- o Principales recettes : taxes locales, dotations, locations
- o Principales dépenses d'investissement : remboursement du capital des emprunts, travaux.
- o Principale recette : autofinancement.

Délibération approuvée à l'unanimité.

- Compte de gestion 2022 : Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, considérant la régularité des comptes, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération approuvée à l'unanimité.

- Affectation du résultat 2022 : Le Conseil décide de reporter le résultat de fonctionnement 2022 comme suit :

Fonctionnement :	156 988.56 €
Investissement	- 30 925.58 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

- Taux des taxes : Le Conseil Municipal décide de ne pas changer le taux de la taxe foncière bâti et non bâti soit :

- Taxe Foncière Bâti : 35.50% ->11.14% taux de la Commune (inchangé)
-> 24.36% taux du Département
- Taxe Foncière Non Bâti : 39.60%
- Taxe d'habitation : 9.13%

Le taux de taxe foncière sur le foncier bâti, par exemple, s'élèvera à 35,50 dont 11,14 de part communale inchangée et 24,36 de part départementale.

Délibération approuvée à l'unanimité.

- **Budget primitif 2023** : Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2023 :

Fonctionnement équilibré en dépenses et en recettes : 349 535.98 €

Investissement équilibré en dépenses et en recettes : 327 201.16 €

A noter : une provision importante au titre des travaux d'aménagements

Délibération approuvée à l'unanimité.

- **Démolition Maison NEDE – Attribution de marché Lot 2:**

Dans le cadre de l'opération de démolition d'une maison menaçant ruines, un marché avait été passé avec une entreprise concernant le lot n°2 « enduit à chaux ». Suite à un contentieux avec cette dernière (liquidation de celle-ci), le marché lot n°2 « enduits à chaux » a été cassé.

La Commune a relancé une consultation auprès de trois entreprises concernant ce lot n°2.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Critère n°1 : Prix avec une pondération de 60%

- Critère n°2 : Valeur Technique avec une pondération de 40%

L'analyse des offres est résumée dans le tableau qui suit et a permis d'effectuer un classement :

Entreprise	Note Critère 1	Note Critère 2	Total	Classement
De Micheli	27.5	40	67.5	3
Lons Iso	49.5	40	89.5	2
Façades et Traditions	60	40	100	1

Vote : 6 pour et 2 abstentions

- **Délégation des Droits de Prémption à Madame le Maire :**

La Communauté d'Agglomération ECLA est compétente en matière d'urbanisme mais surtout détient le droit de préemption sur les communes membres. Cependant ECLA décide de déléguer ce droit aux communes, à l'exception des zones UX et UY à vocation économique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de déléguer le Droit de Prémption Urbain à Madame le Maire.

Délibération approuvée à l'unanimité.

- **Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 350€ à la Coopérative Scolaire et une subvention de 70€ au Souvenir Français.

Délibération approuvée à l'unanimité.

- **Cartes Avantages Jeunes**

Le Conseil Municipal souhaite, comme les années précédentes, offrir les Cartes Avantages Jeunes aux jeunes de la Commune âgés de 3 ans à 30 ans.

Délibération approuvée à l'unanimité.

- **Rue de la Liberté – Attribution de marché :**

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Rue de la Liberté, la Commune a lancé une consultation en vue de désigner les entreprises qui réaliseront les travaux.

La consultation était scindée en 2 lots.

De cette consultation, il ressort les résultats suivants :

Entreprise	Note Critère 1	Note Critère 2	Total	Classement
LOT n°1 : AMENAGEMENT DE VOIRIE				
EIFFAGE	55.16	20.00	75.16	3
SJE	70.00	27.00	97.00	1
JC BONNEFOY	52.29	17.00	69.29	4
EUROVIA	58.45	20.00	78.45	2

LOT n°2 : SIGNALISATION				
VIASYSTEM	70.00	24.00	94.00	1
AXIMUM	45.64	30.00	75.64	2

La Commission chargée de l'examen des offres s'est réunie le 04 avril 2023 et l'offre jugé la plus avantageuse :

- Pour le lot n°1 est celle de l'entreprise SJE
- Pour le lot n°2 est celle de l'entreprise VIASYSTEM

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de retenir les offres suivantes :

- Pour le lot n°1 est celle de l'entreprise SJE
- Pour le lot n°2 est celle de l'entreprise VIASYSTEM

Délibération approuvée à l'unanimité.

Comptes-rendus de réunions :

SICOPAL : Délégué : Catherine CORNIER

Tarif des repas en hausse de 10% à compter de septembre 2023.

SIVOS : Déléguée : Monique PYON

Vote du budget.

Syndicat des eaux : Délégué : Hubert MARTIN

Il y a une augmentation du prix du m3 d'eau de 0.10 €. Pour information, en mars 2023 le niveau des réserves d'eau est aussi bas que celui de septembre 2022.

Questions diverses :

Concert : Dimanche 25 juin 2023 en l'Eglise de Vernantois, concert du récital du Chœur et Orchestre du Conservatoire de Lons-le-Saunier.

Commission de Contrôle des Listes Electorales : La CCLE doit être renouvelée cette année, Madame CORNIER et Monsieur GUILLOT sont d'accord pour continuer à faire partie de cette Commission.

Séance levée à 22h15

Le secrétaire de séance
Gérard GIONO


